

Commune de  
**BARBAZAN**  
(Haute-Garonne)



**Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal**  
**du Mardi 03 mars 2015 à 18 h00 à la Mairie de Barbazan**  
(voir ordre du jour et délibérations en pièces jointes)

**STATION THERMALE CLASSEE**

**Présents** : Mmes STRADERE Michelle, BOLEA Maryse, NOE Liliane, VEYRIES Nadine  
Mrs DELORT Thierry, BRUNA Roger, MAURETTE Bernard, SALES André, VALLE Antony.  
Absents excusés : ARIES Fabienne procuration à Mme STRADERE Michèle, SIBRA Gérard.

Le Maire de Barbazan, ouvre la séance en remerciant les présents et en leur demandant d'accepter la présence de Mme Martine BUZON, secrétaire de Mairie, pour faire le compte-rendu de séance et l'intégrer au site Internet de la commune.

**1 - Compte de Gestion 2014, Compte Administratif 2014, affectation des résultats.**

Madame le Maire donne la parole à Mme BOLEA qui présente le compte de gestion 2014 émis par la Trésorerie de Gourdan-Montréjeau et le compte administratif 2014 qui sont exactement comparables au centime près.

Madame le Maire demande le vote du compte de gestion 2014 émis par la trésorerie de Gourdan-Montréjeau

Mme BOLEA compare donc compte par compte le compte administratif 2014. Pour 2014 un excédent se dégage.

Mme STRADERE quitte la salle de séance. Monsieur MAURETTE , 1<sup>er</sup> adjoint, demande le vote à main levée pour le compte administratif 2014 établi par le Maire.

Le compte administratif est accepté à l'unanimité.

Mme le Maire revient en séance et demande alors le vote à main levée concernant l'affectation du résultat d'exploitation pour l'exercice 2014 ( 61 654.18 €) au compte n° 1068.

Vote Pour à l'unanimité.

Il existe quelques problèmes relationnels avec la Perception quant à la fourniture de documents.

**2 –GESTION DU PERSONNEL.**

**a – Mise à disposition de personnel –**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 un office de tourisme intercommunal a été créé. La commune de Barbazan met à disposition un agent de la Mairie de Barbazan à hauteur d'un mi-temps soit 17 h 50 par semaine. La communauté de commune prend en charge ce coût salarial.

Cet agent travaillera à 80 % (50% pour l'office de tourisme intercommunal et 30% pour la mairie).

Durant les congés maternité, le remplacement s'effectuera à 80 % en juillet et en août (50% pour l'office de tourisme intercommunal et 30% pour la mairie). Puis à 50 % le reste des congés maternité avec possibilité qu'un agent de la Mairie assure une permanence dans les locaux de l'office du tourisme avec prise en charge par la Mairie.

Après discussion, la proposition est adoptée à l'unanimité.

## **b - CAE**

Il a été décidé de repeindre l'école pendant les grandes vacances scolaires au mois de juillet. Afin qu'un des employés communaux soit détaché à cette tâche il avait été prévu d'embaucher un CAE. La durée de la convention est au minimum de 12 mois.

Des devis ont été demandés. Il apparaît qu'il est plus rentable de prendre un artisan pour faire ces travaux que d'embaucher un CAE.

## **c - Départ d'un agent à la retraite.**

Madame LOPEZ prendra sa retraite au 1<sup>er</sup> septembre 2015. Les horaires de ménages devront être réaménagés. La Communauté de communes devra remplacer Mme LOPEZ au CLAE.

## **3 - Panneaux de village**

Les panneaux indicatifs des professionnels du village doivent être remis à jour. Un recensement des professionnels sera effectué et une proposition de prix (19.60 € l'unité).

Une réunion de la commission urbanisme est à prévoir.

## **4 - SDEHG -**

33 lampes vétustes seront changées Avenue des Thermes et Allées le Vignaux en été 2015. Le montant en charge pour la commune s'élève à 9 339 € avec règlement sur 12 ans.

Vote à l'unanimité.

## **5 - SIVOM -**

La part communale des travaux de l'Aristou s'élève à 18 621.39 €. Le paiement s'effectuera en deux fois avec l'accord du Président du SIVOM.

Vote à l'unanimité.

## **6 - Questions diverses.**

\* Changement des pneus du tracteur. Devis en cours. Environ 2500,00 €.

\* Columbarium : Pour 1 stèle, 1 columbarium de 5 cases contenant chacune quatre urnes, la pose de bordures sur 14 mètres, une fosse commune avec couvercle de granit et un banc en granit, le devis s'élève à 2940.00 €. La durée de la concession et le prix font l'objet d'une recherche.

\* Divers achats sont nécessaires (défibrillateur, rideaux de l'école, ordinateur). Ils seront programmés par ordre de nécessité.

\* La communauté de communes propose un service d'information par SMS, internet ou appel téléphonique afin de prévenir les habitants des accidents naturels et des fléaux de toute nature. La commune est d'accord pour s'associer à ce projet et attend les propositions de la C.C.H.C.

\* Le vendredi 6 mars a lieu une réunion pour la création d'une association qui remplacera l'association de l'Office du Tourisme.

\* Les pro-nomades reportent leur spectacle au vendredi 5 juin aux Thermes de BARBAZAN.

\* Monsieur BRUNA Roger présente la conduite à tenir en cas de problèmes sur une ligne EDF. Un suppléant est nommé : Mr VALLE Antony.

\* Vérification des poteaux incendie : le Syndicat des Eaux ne fait plus l'entretien autour des poteaux. Certains doivent être réparés ou changés.

\* Le gros hêtre de Gès intégré dans la coupe de bois doit être préservé. Le bûcheron sera rapidement prévenu.

\* La réfection du sol sous le chapiteau aux Thermes doit être effectué avant l'été.

\* Les bordures de béton homologuées sont posées Grand Rue Saint-Michel par les employés communaux. Elles ont été fournies par la DDT.